



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Arrêté portant modification d'immatriculation taxi – ADS n° 3

Arrêté n° 2025/14

Le Maire de la commune de Gassin,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2213-33 et L. 5211-9-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté du Maire de Gassin en date du 19 septembre 2014 décidant d'accorder l'autorisation d'exploitation de Taxi n°3 à Monsieur Alain VILLETTE,

Vu le contrat de location établi entre Monsieur Alain VILLETTE et la SARL « Several Drivers » pour une durée d'un an, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, en date du 14 mars 2018

Considérant que la SARL Several Driver a remplacé le véhicule Mercedes immatriculé DS-846-YJ par le véhicule Mercedes Classe E immatriculé GM-843-GE.

ARRÊTE

Article 1

Il est pris acte du changement de véhicule concernant l'autorisation de stationnement de taxi n°3, exploitée par la SARL Several Drivers.

Article 2

Le reste de l'arrêté n° 26/2018 du 16 mars 2018 demeure inchangé.

Article 3

Madame le Maire de Gassin, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Tropez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera également adressée à :

- La SARL Several Drivers,
- Monsieur le Préfet du Var

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon, sis 5 rue Racine, BP 40510 –TOULON Cedex 9, par courrier ou via l'application Télérecours www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département s'il s'agit d'un acte transmissible.

Certifié exécutoire
Publié par voie
électronique sur le
site internet de la
mairie le :

Notifié le :

Fait à Gassin, le 22 mai 2025

Le Maire,

Anne-Marie WANIART.

